



AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté à sa séance ordinaire tenue le 5 février 2018, le règlement numéro 1058-01-2018 modifiant le règlement numéro 1058-2017 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal. Par conséquent, la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bromont initialement prévue au calendrier des assemblées ordinaires 2018 le 5 mars 2018 est reportée au 12 mars 2018, comme suit :

MOIS	DATE	HEURE	LIEU
MARS	Lundi, le 12	19h30	Hôtel de ville

Bromont, ce 14^e jour de février 2018.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA